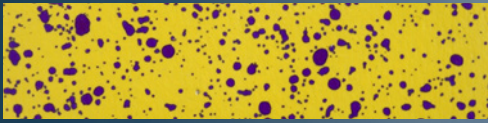


LA QUALITÉ DE PULVÉRISATION :



AIXR 110015 -2,5 BAR



AIXR 110025 -2,5 BAR



LA RAISON D'ÊTRE DE LA BUSE AIXR EST DE NE PAS SACRIFIER LA QUALITÉ DE LA PULVÉRISATION AU DÉTRIMENT DE LA LIMITATION DE LA DÉRIVE !









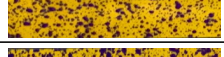


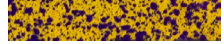
L'AIXR est une buse qui a pour effet de limiter la production de trop fines gouttelettes, sans dégrader l'homogénéité de la taille de celles-ci, ni leur répartition (distribution sur la cible)

En effet, la production de trop grosses gouttelettes peut engendrer de la dérive sédimentaire (ruissellement) par un manque de rétention. La buse AIXR, homologuée ZNT, allie à la fois une bonne rétention (plus de surface de contact, moins de rebonds) et une bonne résistance aux phénomènes de dérive.

C'est pour cela que l'on parle de **compromis** entre qualité de la pulvérisation et limitation de la dérive.

Pour définir cette buse : c'est l'alliance parfaite entre une bonne répartition (nombre d'impacts) et une bonne limitation de la dérive.

BUSE AIXR - ADJUVANT UN EFFET COMBINATOIRE INDÉNIABLE !






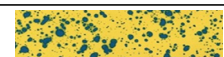


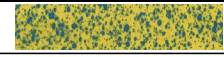


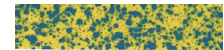
TYPE DE BUSE	ANGLE	CODE ISO	PRESSION BAR	TAILLE DE GOUTTE*	RÉG ZNT	VITESSE KM/H	VOLUME L/HA	% COUV	VISUEL	
	AIXR 	110	05	1,5	TC  EG	90%	11	110	23,0%	
 ADJUVANT Sticman®	AIXR 	110	05	1,5		90%	11	110	35,0%	
	AIXR 	110	05	1,5	TC  EG	90%	15	150	30,0%	
 ADJUVANT Sticman®	AIXR 	110	05	1,5		90%	15	150	38,0%	

STICMAN® - AMM n° 9900394 - 460,35 g/l de latex synthétique - © Marque déposée et détenteur de l'AMM : DE SANGOSSE SAS. P280 : porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée d'au moins 5 mètres par rapport aux points d'eau sauf si la préparation phytopharmaceutique requiert une zone non traitée plus large DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 8 645 017 Euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896Bonnell - CS10005 - 47480 Pont Du Casse (France) - Tél. : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65 - Agrément n° AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. Sept 23 - Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site www.desangosse.fr

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>

Produits pour les professionnels : utilisez les produits phytopharmaceutiques et les adjuvants avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

TYPE DE BUSE	ANGLE	CODE ISO	PRESSION BAR	TAILLE DE GOUTTE*	RÉG ZNT	VITESSE KM/H	VOLUME L/HA	% COUV	VISUEL	
	AIXR 	110	02	1,5	TC 	66%	13	60	16,0%	
 LE 846®	AIXR 	110	02	1,5		66%	13	60	23,0%	
	AIXR 	110	02	1,5	TC 	66%	6,5	120	33,0%	
 LE 846®	AIXR 	110	02	1,5		66%	6,5	120	43,0%	






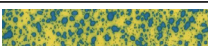
Comptoir Commercial des Lubrifiants P391 : Recueillir le produit répandu. P501 : Eliminer le contenu/le conteneur dans une installation d'incinération agréée. SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 m par rapport aux points d'eau pour les usages sur cultures fruitières et vigne, sauf si la préparation phytopharmaceutique requiert une zone non traitée plus large. SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau pour les usages autres que cultures fruitières et vigne, sauf si la préparation phytopharmaceutique requiert une zone non traitée plus large DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 8 645 017Euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896Bonnell - CS10005 - 47480 Pont Du Casse (France) - Tél. : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65 - Agrément n° AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. Sept 23 - Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site www.desangosse.fr

Danger pour le milieu aquatique - Toxicité chronique (catégorie 2)H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement



Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>

Produits pour les professionnels : utilisez les produits phytopharmaceutiques et les adjuvants avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

	TYPE DE BUSE	ANGLE	CODE ISO	PRESSION BAR	TAILLE DE GOUTTE*	RÉG ZNT	VITESSE KM/H	% COUV	VOLUME L/HA	VISUEL
	AIXR	110	02	1,5	TG 	66%	13	60	16,0%	
Gondor ADJUVANT DE PULVÉRISATION	AIXR	110	02	1,5		66%	13	60	25,0%	
	AIXR	110	02	1,5	TG 	66%	6,5	120	33,0%	
Gondor ADJUVANT DE PULVÉRISATION	AIXR	110	02	1,5		66%	6,5	120	38,0%	

GONDOR® - AMM n° 2100072 - 488 g/l de lécithine - © Marque déposée et Détenteur de l'AMM : DE SANGOSSE S.A.S. P280 : porter des gants de protection/des vêtements de protection. P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. SP1 : ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage (ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface). Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 : pour protéger les organismes aquatiques, respectez une zone non traitée de 5 m par rapport au point d'eau pour les usages herbicides, insecticides et régulateurs de croissance pour céréales. SPe3 : pour protéger les organismes aquatiques, respectez une zone non traitée de 20 m par rapport au point d'eau pour les usages régulateurs de croissance pour fruits à pépins et fruit à coque. DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 8 645 017 Euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896 Bonnel - CS10005 - 47480 Pont Du Casse (France) - Tél. : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65 - Agrément n° AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. Sept 23 - Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site www.desangosse.fr

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>

Produits pour les professionnels : utilisez les produits phytopharmaceutiques et les adjuvants avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

CLASSIFICATION ISO DES TAILLES DE GOUTTELETTES :

CATÉGORIES :



TAILLE EN MICRON :

<150 μ 151-196 μ 197-271 μ 272-352 μ 353-486 μ 487-665 μ >666 μ

TeeJet[®]
TECHNOLOGIES